



**CENTRE EQUESTRE
Pôle hippique de Saint Lô**

Chemin de la Madeleine - 50000 SAINT-LO
Tél : 02.33.57.27.06 – 06 07 83 45 17
centre-equestre@polehippiquestlo.fr

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2019-2020

Nom, Prénom :

Adresse :
.....

Tél 1 : Tél 2 :
(préciser si numéro du cavalier ou du responsable légal)

E-mail :

Né(e) le : N° FFE* : Galops* :

*pour les nouvelles inscriptions

DEMANDE DE LICENCE COMPÉTITION

- J'ai joints un certificat médical mentionnant la non contre-indication à la pratique de l'équitation en compétition
- J'ai joints une autorisation parentale (cavalier mineur au moment de la demande de licence).

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SANTÉ DU CAVALIER

Allergie, asthme,... :

Autres :

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Nom, Prénom :Tél :

CONSENTEMENT A UNE INTERVENTION CHIRURGICALE (POUR LES CAVALIERS MINEURS)

Je, soussigné(e) (Père, Mère, Tuteur légal), autorise en cas de nécessité pour l'état de santé de mon enfant, le service de secours à prodiguer tous soins nécessaires en cas d'urgence ; à hospitaliser, et/ou pratiquer tout acte chirurgical, médical et anesthésique.

Dans le cadre de la promotion des activités du centre équestre et du Pôle Hippique de Saint-Lô :

Je soussigné(e) : NOM : Prénom :

Responsable légal de l'enfant :

NOM : Prénom :

AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRÉSENTATION D'IMAGES

Autorise / n'autorise pas le « CE du Pôle Hippique de Saint-Lô » à fixer et à utiliser mon image / celle de mon enfant, dans le cadre de ma/sa pratique de l'équitation au centre équestre ou en compétition.

Les images pourront être diffusées, pour une durée de 10 ans, dans les publications du centre équestre et du Pôle Hippique (brochures, affiches, médias sociaux) afin de promouvoir leurs activités.

Les photographies effectuées par des photographes professionnels et/ou salariés du Pôle Hippique ne pourront être vendues à des tiers par le Pôle Hippique de Saint-Lô, ni faire l'objet d'une exploitation autre que celle visée ci-dessus.

Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la ou des photographies ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée.

La présente autorisation est consentie à titre gratuit et ne donnera lieu en conséquence à aucune rémunération.

DETENTION ET TRAITEMENT DONNEES PERSONNELLES :

J'autorise le « CE du Pôle Hippique de Saint-Lô » à détenir mes coordonnées personnelles/celles de mon enfant, nécessaires pour la bonne pratique de mon/son activité (adresse, téléphone, âge, email, niveau etc...)

J'ai accès aux données personnelles me concernant.

Je peux demander toutes les données personnelles me concernant au format .txt et ce, à la première demande.

Je peux demander de supprimer toutes mes données personnelles si j'en fais la demande. Sauf si celles-ci sont nécessaires à des fins historiques, statistiques ou de recherche scientifique, pour des raisons de santé publique ou pour l'exercice du droit à la liberté d'expression. Le droit à l'oubli ne s'appliquera pas non plus lorsque la détention des Données à Caractère Personnel sera nécessaire à la conclusion d'un contrat ou lorsque la loi l'exigera.

ENVOI D'EMAIL

Le « CE du Pôle Hippique de Saint-Lô » peut vous envoyer des emails pour informer des différentes animations et activités proposées :

J'autorise le « CE du Pôle Hippique de Saint-Lô » à m'envoyer des emails

Je n'autorise PAS le « CE du Pôle Hippique de Saint-Lô » à m'envoyer des emails

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Je déclare avoir lu et accepté le règlement intérieur et les conditions générales de vente.

Je déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente des prestations équestres, les conditions d'assurance de la licence fédérale et les possibilités qui me sont données de souscrire des garanties complémentaires ainsi que le règlement intérieur du centre équestre du Pôle Hippique.(**) La licence me permet d'être assuré dans tous les centres équestres affiliés FFE de France, de passer les examens fédéraux et de participer à une dynamique sportive. Dans le cas où je ne souscris pas la licence, je déclare sur l'honneur posséder une assurance personnelle multirisque en cours de validité couvrant les activités équestres et dégageant le Pôle Hippique de cette responsabilité.

(**) Un exemplaire des conditions générales de vente des prestations équestres, un exemplaire des conditions d'assurance, des garanties couvertes par la licence fédérale et un exemplaire du règlement intérieur sont mis à ma disposition au secrétariat du centre équestre.

Fait à Le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Règlement intérieur applicable au centre équestre du Pôle Hippique de Saint-Lô

Au 20 mai 2019

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Toutes les activités de l'établissement équestre ainsi que toutes les installations dont il dispose sont placées sous l'autorité du directeur. Pour assurer sa tâche, le responsable peut disposer des enseignants, personnels d'écurie et éventuellement du personnel administratif placés sous son autorité.

ARTICLE 2 : DISCIPLINE

- a) Au cours de toutes les activités et en particulier à l'intérieur des locaux ou installations, les usagers doivent observer une obéissance complète à l'encadrement et appliquer en particulier les consignes de sécurité fixées.
- b) En tout lieu et toute circonstance, les usagers sont tenus d'observer une attitude déférente vis-à-vis du personnel d'encadrement ainsi qu'une parfaite correction à l'égard des autres usagers.
- c) Tout usager ayant la possibilité de présenter en permanence une réclamation (cf. ARTICLE 4), aucune manifestation discourtoise envers l'établissement, ses usager ou son personnel n'est admise.

Toute attitude répréhensible d'un cavalier et en particulier toute inobservation des conditions générales de vente ou du règlement intérieur expose celui qui en est responsable à des sanctions (cf. ARTICLE 5). La responsabilité de l'établissement équestre est dérogée dans le cas d'un accident provoqué par une inobservation du règlement intérieur.

Toute absence non-prévue à l'avance, dans les 24 heures avant la séance d'équitation, se verra décompter.

ARTICLE 3 : SÉCURITÉ

- Interdiction de fumer dans tous les locaux, autour et dans les écuries du centre équestre.
 - L'accès aux installations est interdit aux véhicules. Le parking situé à 30 mètres avant l'entrée du centre équestre est réservé à cet effet, seuls les véhicules de service et d'urgences sont autorisés à circuler dans l'enceinte.
 - Interdiction de se garer devant les portails d'entrée du centre équestre. Il s'agit de voies d'accès pour les véhicules d'urgence et de service.
 - L'accès aux locaux et aires de stockage (hangar à paille et à foin, sellerie du personnel...) est strictement interdit à toute personne en dehors du personnel.
 - Ne rien laisser d'apparent ou de valeur dans les véhicules, devant et dans les boxes ou dans les casiers.
- L'établissement décline toute responsabilité en cas de vols ou de dégradations.
- Les chiens doivent être tenus en laisse sur le site.
 - Aucun jeu de ballon ni comportement risquant d'effrayer les chevaux n'est autorisé dans l'enceinte de l'établissement équestre (hors séances de horse-ball).
 - Les usagers mineurs ne sont sous la responsabilité de l'établissement équestre que durant l'heure de reprise et durant le temps de préparation de l'équidé et le retour à l'écurie, soit une demi-heure avant la reprise et un quart d'heure après la reprise.

ARTICLE 4 : RÉCLAMATIONS

Tout cavalier désireux de présenter une réclamation qu'il estime motivée et justifiée concernant les prestations équestres peut le faire de l'une des manières suivantes :

- a) en s'adressant directement au responsable du centre équestre,
- b) en adressant un mail à l'adresse centre-equestre@polehippiquestlo.fr ou un courrier à l'adresse du centre équestre.

ARTICLE 5 : SANCTIONS

Des sanctions, allant de la mise à pied provisoire jusqu'à l'exclusion sans restitution du droit d'entrée ou de la cotisation, peuvent être prises contre tout cavalier ou visiteur ne respectant pas le présent règlement.

Les cavaliers peuvent se voir refuser un renouvellement de leur inscription au sein de l'établissement au motif d'un non-respect du règlement intérieur ou d'un manquement à la probité et à l'honnêteté.

ARTICLE 6 : TENUE

- a) Les usagers de l'établissement équestre doivent, pour monter à cheval, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, adopter une tenue vestimentaire correcte et conforme aux usages traditionnels de l'Équitation Française.

- b) Pour participer à certaines manifestations sportives, les usagers représentant le club peuvent être astreints à porter l'insigne et les couleurs du club.
- c) Le port du casque est obligatoire. Il doit être porté afin de constituer une protection effective pour le cavalier et être conforme à la norme NF EN 1384.

ARTICLE 7 : ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

Pour pratiquer l'équitation, la licence fédérale est conseillée. Lors de l'inscription, l'usager a la possibilité de prendre cette licence fédérale qui lui permet d'être assuré dans tous les centres équestres affiliés de France, de passer des examens, de les valider et de participer à une dynamique sportive. Les garanties couvertes par la licence fédérale figurent à l'affichage. Dans le cas contraire, il appartient à l'usager d'apporter la preuve qu'il possède une assurance personnelle multirisque en cours de validité couvrant les activités équestres, dégageant le centre équestre du Pôle Hippique de cette responsabilité. Chaque usager a la possibilité de souscrire une assurance complémentaire à celle prévue par la licence FFE. Cette assurance complémentaire peut être souscrite auprès de l'assureur de la FFE ou auprès d'une autre compagnie d'assurance ;

La responsabilité de l'établissement équestre est dérogée dans le cas d'un accident provoqué par une inobservation du règlement intérieur.

ARTICLE 8 : REPRISES – FORFAITS – PRISE EN CHARGE DES ENFANTS MINEURS

a) ADHÉSION

Toute activité équestre, même de courte durée, entraîne le paiement d'une adhésion au club permettant de bénéficier des tarifs adhérents. Celle-ci est valable du 1^{er} septembre au 31 août. En cas d'arrêt en cours d'année, elle n'est pas remboursable. Les inscriptions seront effectives dès le règlement de l'adhésion ainsi que de la carte de cours.

b) TARIFS

Les tarifs sont affichés au secrétariat et sur le site internet. Un dépliant est à la disposition de tous les usagers au secrétariat.

c) HORAIRES

Une demi-heure avant la séance, prendre connaissance du cheval ou du poney attribué. Prévoir un quart d'heure avant et après la reprise pour s'occuper de sa monture et ranger le matériel de sellerie. L'heure de cours, de perfectionnement ou de stage correspond à la prise en charge des usagers par leurs enseignants. Les cours représentent environ 50 minutes de pratique. Pour les cours de baby-poney, le cours représente environ 25 minutes de pratique.

Les usagers mineurs ne sont sous la responsabilité de l'établissement équestre que durant leur heure de reprise et durant le temps de préparation de l'équidé et le retour à l'écurie, soit une demie d'heure avant la reprise et un quart d'heure après la reprise. En dehors des heures de reprises vendues, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur tuteur légal.

ARTICLE 9 : PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX

(Cf contrat de pension)

ARTICLE 10 : APPLICATION

En signant leur adhésion à l'établissement, les usagers reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent toutes les dispositions.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Inscription

L'inscription est valable pour la saison 2019 / 2020, soit du 01/09/2019 au 31/08/2020.

2. Tarifs

Les prix des prestations proposées par le club sont affichés dans l'établissement et s'entendent toutes taxes comprises comprenant la TVA en vigueur au jour de facturation. Ces tarifs pourront faire l'objet de modifications consultables par voie d'affichage, sur le site du club ou transmises au cavalier par email et/ou par courrier.

Le cavalier se verra remettre une facture correspondant à chaque prestation réalisée.

3. Licence FFE et assurances

Le club est adhérent de la FFE et à ce titre peut proposer à ses cavaliers de souscrire une licence fédérale pratiquant ou compétition. La licence pratiquant permet de passer les examens fédéraux (Galops, Degrés) et de bénéficier réductions ou tarifs préférentiels sur les équipements et les loisirs dans le cadre des Avantages Licence. La licence compétition permet de participer aux compétitions fédérales.

La pratique de l'équitation peut exposer un cavalier à des risques d'accident et/ou de dommages corporels. A ce titre, il est vivement recommandé au cavalier de souscrire une assurance responsabilité civile ainsi qu'une assurance individuelle accident. La licence FFE permet de bénéficier gratuitement d'une assurance responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers par le cavalier, ainsi que d'une assurance individuelle accident pour les dommages subis par le cavalier. Le montant des garanties est détaillé dans le présent contrat et consultable sur ma Page Cavalier FFE depuis le site www.ffe.com ou sur www.pezantassure.fr.

Le cavalier s'engage à consulter attentivement le montant des garanties offertes et le cas échéant peut solliciter la souscription d'assurances complémentaires permettant une meilleure couverture.

4. Règlement Intérieur

Le cavalier et ses accompagnateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur applicable au sein du club et annexé au présent contrat. Tout manquement au règlement intérieur peut donner lieu à une sanction, voire même à l'exclusion.

5. Fichier informatique

Le club dispose d'un fichier informatique recensant les données personnelles fournies par le cavalier. Ce dernier dispose d'un droit d'accès et de rectification, conformément à la loi du 6 janvier 1978.

6. Droit à l'image

Le cavalier ou ses accompagnateurs sont susceptibles de faire l'objet de prises de vues individuelles ou collectives lors des activités proposées par le club. Toute personne acceptant la captation cède irrévocablement au club le droit d'exploiter son image à des fins d'information et de promotion des activités du club sur son site Internet, des flyers ou sur tout support existant ou à venir sur le territoire français. Toute personne s'opposant à la captation et/ou l'utilisation de son image doit expressément en informer le club.

7. Modalités de remboursement

Lorsque le cavalier s'inscrit pour une séance, un stage, une compétition ou toute autre prestation, un créneau horaire lui est réservé, permettant ainsi la gestion de la cavalerie, des installations sportives et du personnel de l'établissement.

Toute prestation payée à l'avance permet de bénéficier d'un tarif préférentiel pour un engagement de durée. Ces prestations ne sont pas remboursables.

Sous réserve des places disponibles et de pouvoir justifier d'un motif médical ou professionnel, le cavalier momentanément empêché de venir à ses cours pourra demander à reporter ceux-ci à une date ultérieure.

Toute absence non-prévue à l'avance, dans les 24 heures avant la séance d'équitation, se verra décomptée.

Tout cavalier arrivé en retard ne pourra en aucun cas prétendre rattraper ce retard ou obtenir une réduction.

Demande de licence compétition

À remplir TRÈS LISIBLEMENT en noir dans les cases et espaces prévus à cet effet et à retourner :

- par courrier à SIF – FFE 14490 LITTEAU ;
- par FAX au 02 31 51 21 15 (n° réservé à cet usage).

Ou à déposer sur internet sous forme de fichier scanné rubrique « Dépôt de CM ».

NB : pour obtenir une licence compétition, il est obligatoire d'être titulaire d'une licence pratiquant du millésime en cours ou d'en joindre la demande. Pour cela contactez votre club.

Nom : Prénom :

Numéro de licence :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Cocher les niveaux souhaités dans chaque discipline

Licence	CSO	CCE	DRE	HUN	ATT	END	WEST	VOLT	TREC	HORSE BALL	PONY GAMES	DOMA VAQ.	EQUI. TRAV.	EQUI. CAMA.	AUTRES
Club															
Amateur															
Pro															

CERTIFICAT MEDICAL - VALIDÉ DEPUIS MOINS DE 4 MOIS

Si le certificat médical est en pièce jointe, cochez cette case

Je soussigné, certifie avoir examiné le cavalier désigné ci-dessous et n'avoir constaté à ce jour aucune contre-indication à la pratique des sports équestres en compétition.

Nom, prénom du médecin :

N° d'inscription à l'ordre des médecins :

Date :

jj	mm	aa

Cachet du médecin

Signature :

AUTORISATION PARENTALE POUR LES CAVALIERS MINEURS VALIDÉE DEPUIS MOINS DE 4 MOIS

Nom du représentant légal :

Prénom :

Qualité : père mère tuteur

Je soussigné, déclare demander la licence compétition pour le cavalier désigné ci-dessus.

Date :

jj	mm	aa

 Signature :

Conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, les données des cavaliers sont collectées par la FFE. Ils disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant auprès de FFE CLUB – Parc Équestre – 41600 LAMOTTE.



PLANNING REPRISES 2019 – 2020
(HORS VACANCES SCOLAIRES)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
8h00							
8h15							
8h30							
8h45							
9h00						Débutant poney	
9h15						G3/4 Poney cheval	
9h30						G 4/6 cheval	
9h45							
10h00							
10h15							
10h30							
10h45							
11h00							
11h15							
11h30							
11h45							
12h00							
12h15							
12h30							
12h45							
13h00							
13h15							
13h30							
13h45							
14h00							
14h15							
14h30							
14h45							
15h00							
15h15							
15h30							
15h45							
16h00							
16h15							
16h30							
16h45							
17h00							
17h15							
17h30							
17h45							
18h00							
18h15							
18h30							
18h45							
19h00							
19h15							
19h30							
19h45							
20h00							
20h15							
20h30							
20h45							
21h00							
21h15							
21h30							

STAGES
ANIMATIONS
CONCOURS

L'heure indiquée est celle du cours. RDV 30 minutes avant pour préparer la monture.
Les cours "Compét" du jeudi et samedi sont réservés aux cavaliers sortant en compétition régulièrement.
Toute absence à un cours non prévenue 24h à l'avance entraîne le décrétement de la séance de la carte de cours.

TARIFS ENSEIGNEMENT 2019 – 2020

(Applicables au 1^{er} septembre 2018)

LICENCES FFE	Licence PRATIQUANT Adhésion FFE + assurance individuelle accident	- 18 ans 25 €	+ 18 ans 36 €	
		Licence COMPÉTITION Licence PRATIQUANT obligatoire	Club Gratuit	Amateur 80 €
	Carte vacances FFE (valable 1 mois)		10 €	

TARIFS ADHÉRENTS

ADHÉSION	CHEVAUX / PONEYS	57 €
		BABY (1/2h)

COURS COLLECTIFS CLUB		+ 25 ans	De 16 à 25 ans	- 16 ans
		1 leçon	20 €	18 €
	10 leçons	180 €	162 €	135 €
	20 leçons	340 €	306 €	255 €
	35 leçons (à l'année)	560 €	504 €	420 €

PROPRIÉTAIRES CLUB					
		1 leçon	10 €	9 €	8 €
		10 leçons	90 €	80 €	72 €
	20 leçons	162 €	146 €	136 €	

PROPRIÉTAIRES EXTERIEURS					
		1 leçon	13 €	12 €	10 €
		10 leçons	117 €	108 €	90 €
	20 leçons	221 €	204 €	170 €	

BABY PONEY (1/2 h)			
		1 leçon	8 €
		10 leçons	72 €
		20 leçons	136 €
	35 leçons	224 €	

Tarif dégressif sur les enseignements pour les cavaliers d'une même famille : - 10 % à partir du 2^e cavalier, sur la carte la moins chère.
Règle de bienséance : toute absence non prévenue 24 h à l'avance sera décomptée. Merci de votre compréhension.

TARIFS NON ADHÉRENTS

Forfait découverte	3 séances	+ 16 ans	-16 ans	Baby
		48 €	36 €	24 €
	Passager /balade	A l'heure	23 €	20 €
Balade poney	15 minutes		5 €	
Cours particuliers la séance	Propriétaire		25 €	
	Avec équidé du club		35 €	

STAGES / COMPÉTITIONS / ANIMATIONS

STAGES	Demi-journée	Journée	2 Jours	Baby
	32,50 €	54 €	97 €	18 €
ANIMATIONS DU DIMANCHE	20 € les 2 heures			

COMPÉTITIONS	CSO	Coaching Propriétaire	Club	9 €
			Extérieur	11 €
		Utilisation équidé club	1 ^{er} tour	12 €
			2 ^e tour	11 €
		Coaching extérieur		30 €
	HB	Coaching Propriétaire	1 ^{er} match	10 €
			2 ^e match	9 €
		Utilisation équidé club	1 ^{er} tour	16 €
			2 ^e tour	14 €
		Coaching extérieur		35 €

ANNIVERSAIRES	80 € jusqu'à 8 enfants / 10 € par enfant supplémentaire
----------------------	---

PENSIONS / UTILISATION D'INSTALLATIONS / TEXTILES

PENSIONS Au mois	CHEVAL	Sur COPEAUX	Avec granulé	396 €
			Sans granulé	336 €
		Sur PAILLE	Avec granulé	360 €
			Sans granulé	300 €
	PONEY	Sur COPEAUX	Avec granulé	300 €
			Sans granulé	240 €
		Sur PAILLE	Avec granulé	264 €
			Sans granulé	204 €
Pré		Avec granulé	180 €	
		Sans granulé	120 €	

Demi-pension	Au mois	180 €
	A la semaine	70 €
	A la journée	12 €

Utilisation des INSTALLATIONS	A la séance pour un cavalier et un cheval	5 €
	A la séance, par cheval, si inférieur à 3 cavaliers	15 €
	A la séance, pour un groupe de 3 à 10 cavaliers	35 €
	A la séance, pour un groupe de +10 cavaliers	50 €
	Par mois pour particulier	43 €
	Par mois pour professionnel	75 €
Tonte d'un cheval	43 €	

TEXTILES	Blouson	79 €
	Softshell à capuche	75 €
	Softshell sans capuche	70 €
	Sweat	49 €
	Polo	30 €
	Bonnet	16 €
	Bonnet cheval	16 €
	Tapis	35 €